



QUESTIONNAIRE DE CONTACT

CONTACT 1

Nom - Joindre la copie de votre pièce d'identité

Prénom(s)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Lieu de naissance (ville et code postal)

Profession

Nationalité

Si vous êtes étranger, joindre la copie de votre carte de résident et de votre acte de naissance traduit en français.

Célibataire Veuf(ve)

Marié(e)

Date du mariage (JJ/MM/AAAA)

Lieu du mariage (ville et code postal)

Si vous avez établi un contrat de mariage ou une déclaration de loi applicable Convention de La Haye, joindre la copie.

Pays de 1re résidence fixe après mariage :

Divorcé(e)

Date du divorce (JJ/MM/AAAA)

En instance de divorce

Vous avez souscrit un PACS encore en vigueur

Joindre copies de la convention et de la déclaration à la Mairie ou le récépissé d'enregistrement par le notaire

Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé

Joindre la copie de la dénonciation

Vous êtes commerçant, artisan, ou dirigeant de société ?

Oui Non

Joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Vous êtes en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ?

Oui Non

Vous avez saisi la commission de surendettement des particuliers ?

Oui Non

Coordonnées auxquelles l'office peut vous joindre

Adresse postale

Téléphone

e-mail

Vous êtes résident fiscal :

Français Étranger :

CONTACT 2

Nom - Joindre la copie de votre pièce d'identité

Prénom(s)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Lieu de naissance (ville et code postal)

Profession

Nationalité

Si vous êtes étranger, joindre la copie de votre carte de résident et de votre acte de naissance traduit en français.

Célibataire Veuf(ve)

Marié(e)

Date du mariage (JJ/MM/AAAA)

Lieu du mariage (ville et code postal)

Si vous avez établi un contrat de mariage ou une déclaration de loi applicable Convention de La Haye, joindre la copie.

Pays de 1re résidence fixe après mariage :

Divorcé(e)

Date du divorce (JJ/MM/AAAA)

En instance de divorce

Vous avez souscrit un PACS encore en vigueur

Joindre copies de la convention et de la déclaration à la Mairie ou le récépissé d'enregistrement par le notaire

Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé

Joindre la copie de la dénonciation

Vous êtes commerçant, artisan, ou dirigeant de société ?

Oui Non

Joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Vous êtes en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ?

Oui Non

Vous avez saisi la commission de surendettement des particuliers ?

Oui Non

Coordonnées auxquelles l'office peut vous joindre

Adresse postale

Téléphone

e-mail

Vous êtes résident fiscal :

Français Étranger :

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial Cyril Lacaze traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. Vous pouvez exercer vos droits par mail à : cyril.lacaze@notaires.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Office Notarial de Maître Cyril Lacaze, 7 avenue François Mauriac 64200 Biarritz. Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Data Vigi Protection – dpo.notaires@datavigiprotection.fr. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.